

**Le S.E.S.S.A.D.
de PIERRELATTE**

est un service agréé au titre de l'annexe XXIV

Il reçoit des enfants et des adolescents porteurs d'une déficience intellectuelle, âgés de 5 à 18 ans.

Ils sont scolarisés en U.L.I.S. école (**Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire**) à l'école du Claux à Pierrelatte, à Suze La Rousse et à Donzère.

Ils poursuivent leur scolarité au collège « Lis Isclo d'Or » à Pierrelatte :

- Dans l'U.L.I.S. collège (**Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire**)

Ou

- A la S.E.G.P.A (**Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté**) en fonction des places disponibles.

Le service accueille des enfants ou des adolescents présentant une déficience intellectuelle, relevant de la scolarité obligatoire, et nécessitant une éducation spéciale ainsi que des soins assurés par une équipe pluridisciplinaire.

L'orientation vers le S.E.S.S.A.D. est précédée de l'examen de chaque dossier par la commission des Droits et de l'Autonomie.

Elle est proposée à la famille.

Le S.E.S.S.A.D. articule ses interventions avec d'autres professionnels concernés par les enfants et les adolescents, quel que soit leur champ de compétence.

Formalités d'admission et de prise en charge

Du premier entretien ... à la prise en charge régulière.

PREMIER ENTRETIEN

Il est assuré par la Directrice et la Chef de service.
Il permet de présenter le service et son fonctionnement, l'ouverture du dossier administratif et une première approche des difficultés de l'enfant.

CONSULTATION MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

Assurée par le psychiatre et la psychologue, elle permet une approche clinique qui prend en compte l'enfant globalement dans son environnement familial, social et scolaire.

LES BILANS

Ils sont assurés en fonction des difficultés particulières de chaque enfant par les différents spécialistes de l'équipe pluridisciplinaire qui assureront les prises en charges régulières.

TRAVAIL INSTITUTIONNEL : A l'issue des consultations et des bilans, et avant toute décision, un travail interne au service placé sous la responsabilité du médecin responsable des soins permet de confronter les points de vue des différents spécialistes et de dégager une proposition de prise en charge qui est communiquée à la famille.

Un travail de synthèse et d'évaluation de l'évolution de l'enfant, des rencontres avec les parents et si nécessaire, avec leur accord, des contacts avec les enseignants et d'autres partenaires étayent les interventions spécialisées.

L'OFFRE DE SOINS

Individuelle ou en groupe
(Travail rééducatif et/ou relationnel)

**Orthophonie
Psychomotricité**

Suivi éducatif

Suivi social

Suivi médical et/ou psychologique

La formation continue et régulière du personnel, le travail de réflexion de l'équipe sur ses pratiques, contribuent à l'efficacité des interventions des professionnels du service.

La prise en charge assurée par le S.E.S.S.A.D. est globale.